

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
30 juin 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 26 juin 2006, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente  
de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur les travaux de l'atelier organisé à l'intention des membres nouvellement élus et actuels du Conseil de sécurité, qui s'est tenu les 28 et 29 novembre 2005 au Tarrytown House. La version finale du rapport a été établie compte tenu des observations émanant des participants et conformément à la règle de confidentialité de Chatham House, sous la responsabilité pleine et entière de la Mission permanente de la Finlande.

En raison de la très grande satisfaction manifestée par les participants, le Gouvernement finlandais est fermement décidé à organiser cet atelier chaque année. Il espère que le rapport ci-joint contribuera non seulement à familiariser les membres nouvellement élus avec les méthodes de travail et la procédure du Conseil de sécurité, mais encore à permettre à l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies de mieux saisir la complexité des travaux du Conseil.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte du rapport ci-joint comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente de la Finlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Kirsti **Lintonen**



**Annexe à la lettre datée du 26 juin 2006, adressée  
à la Présidente du Conseil de sécurité  
par la Représentante permanente de la Finlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**« Être directement opérationnel » : Troisième Atelier annuel organisé  
à l'intention des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité**

**28 et 29 novembre 2005  
Centre de conférences de Tarrytown  
Tarrytown (New York)**

Le Gouvernement finlandais, en coopération avec le Center on International Organization de l'Université Columbia, la Division des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), a organisé les 28 et 29 novembre 2005 le troisième Atelier annuel à l'intention des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité.

Ces ateliers annuels ont permis de familiariser les membres nouvellement élus avec les pratiques, la procédure et les méthodes de travail du Conseil, afin qu'ils puissent être directement opérationnels dès leur entrée au Conseil, au mois de janvier suivant. Ils ont également donné aux membres actuels du Conseil l'occasion de réfléchir à leurs travaux dans un cadre informel. Ces ateliers sont destinés à compléter la réunion d'information annuelle de l'UNITAR, portant sur certains aspects des travaux du Conseil.

Cette année, lors de la soirée d'ouverture, M. Lakhdar Brahimi, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général, a pris la parole, et il s'est appuyé sur sa longue expérience de la médiation et de la consolidation de la paix orchestrées par l'Organisation des Nations Unies pour mettre en lumière tant les progrès accomplis que les cinq domaines dans lesquels il fallait apporter d'autres améliorations, comme le manque de connaissances, les ressources, la gestion des attentes, l'état de droit, les élections et les constitutions.

La journée du 29 novembre a été consacrée à cinq tables rondes, qui portaient sur les thèmes ci-après :

- I. Évolution des rôles et des méthodes de travail;
- II. Comités et groupes de travail du Conseil de sécurité;
- III. Organisation des travaux;
- IV. Diversification des sources d'information et moyens de diffusion;
- V. Mise en œuvre du Document final du Sommet de 2005 : implications pour le Conseil de sécurité.

Pour la deuxième table ronde, consacrée aux comités et aux groupes de travail, les participants ont été répartis dans trois petits groupes, afin qu'ils puissent tenir des débats plus approfondis et mettre en commun leurs expériences.

## **Table ronde I**

### **Évolution des rôles et des méthodes de travail**

#### **Animatrice :**

S. E. M<sup>me</sup> Ellen Margrethe Løj, Ambassadrice  
Représentante permanente du Danemark

#### **Commentateurs :**

S. E. Sir Emyr Jones Parry, Ambassadeur  
Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S. E. M. Zhang Yishan, Ambassadeur  
Représentant permanent adjoint de la République populaire de Chine

Dans son allocution d'ouverture, l'animatrice a fait observer qu'il n'y avait souvent qu'une différence ténue entre la forme des séances publiques du Conseil et celle de ses consultations à huis clos (officieuses), toutes caractérisées par une propension des orateurs à donner lecture de déclarations rédigées à l'avance plutôt qu'à tenir des débats stratégiques et interactifs. En outre, trop de temps était consacré à des débats routiniers sur la prolongation des mandats des missions de maintien de la paix. Il fallait donc que le Président ait plus de pouvoir et de marge de manœuvre au moment de fixer l'ordre du jour du Conseil. De même, au cours du déjeuner réunissant chaque mois le Secrétaire général et les membres du Conseil, il fallait privilégier les débats stratégiques et réduire le nombre d'exposés formels. Au sein du Conseil, il était compréhensible que les membres permanents jouent habituellement un rôle de direction lors de l'examen des points inscrits depuis longtemps à l'ordre du jour, tandis que les membres non permanents présidaient souvent des organes subsidiaires (comités des sanctions et groupes de travail, par exemple). Toutefois, afin de faire participer davantage les membres élus aux travaux du Conseil sur les conflits, les membres permanents pourraient faire équipe avec des membres non permanents pour traiter des situations de crise spécifiques.

#### **Amélioration des méthodes de travail**

Les commentateurs et d'autres orateurs ont exprimé les mêmes préoccupations que l'animatrice à propos de la nature trop formelle des séances du Conseil et du manque de débats stratégiques et interactifs qui en découlait. Les participants ont demandé que l'on réduise le nombre de consultations et de séances, que l'on raccourcisse et espace les interventions lors des consultations officielles et que l'on limite la lecture de déclarations rédigées à l'avance. Plusieurs orateurs ont estimé que les exposés des représentants spéciaux du Secrétaire général devraient pouvoir être abrégés de sorte que l'on puisse consacrer plus de temps aux questions et au débat. Le Conseil pourrait ainsi demander plus de comptes aux représentants spéciaux quant à l'exécution de leur mandat, à leur stratégie et au déroulement de leur mission. Par ailleurs, l'élaboration des communiqués de presse prenait trop de temps, et il fallait donner au Président du Conseil plus de latitude à cet égard.

Un orateur était d'avis que trop souvent les intervenants (appartenant ou non au système des Nations Unies) rendaient compte de questions courantes, ce qui alourdissait la charge de travail sans cesse croissante du Conseil. Les participants ont recensé plusieurs manières de renforcer l'efficacité des travaux : alléger l'ordre

du jour en évitant de débattre de questions sans lien direct avec la paix et la sécurité, par exemple, ou améliorer les moyens informatiques à la disposition du Conseil en installant des ordinateurs portables dans la salle des consultations et en utilisant la vidéoconférence et la téléconférence pour les consultations mensuelles avec les représentants spéciaux du Secrétaire général et d'autres acteurs. Un participant a indiqué qu'il serait utile que les nouveaux membres reçoivent des dossiers d'information, et un autre a demandé si le Secrétariat pourrait faire distribuer aux membres du Conseil ses notes de synthèse se rapportant aux consultations et aux séances.

Divers intervenants, dont les commentateurs, estimaient qu'il serait possible d'accroître la transparence et l'efficacité du Conseil en renforçant la coopération avec d'autres organes des Nations Unies et des acteurs externes, comme les organisations régionales et les institutions financières internationales, dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits. Plusieurs orateurs ont fait observer que les déjeuners mensuels avec le Secrétaire général devraient être l'occasion de procéder à des échanges de vues plus stratégiques, ciblés et productifs que ce qui était souvent le cas. Un participant a demandé que les présidents du Conseil, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social se réunissent plus régulièrement, et un autre a préconisé une coopération plus étroite avec l'Union africaine, étant donné que le Conseil consacrait environ 60 % de son temps aux questions africaines. Un intervenant a cependant rappelé qu'élargir les consultations ne permettait pas toujours d'obtenir de meilleurs résultats. Ainsi, les initiatives menées spécifiquement pour toucher les pays fournissant des contingents (PFC), comme l'organisation de séances officielles réunissant les membres du Conseil, les PFC et le Secrétariat, conformément à la résolution 1353 (2001), prenaient souvent une tournure trop formelle et ne donnaient guère lieu à des échanges de vues véritables et empreints de liberté de pensée. Sans renoncer à rechercher des moyens de travailler davantage dans la transparence, le Conseil devait toutefois éviter de considérer l'innovation comme une fin en soi.

### **Débats thématiques**

Les commentateurs et d'autres intervenants ont exprimé des points de vue divers au sujet de l'intérêt des débats thématiques, devenus de l'avis général un élément essentiel des travaux du Conseil. Certains participants se sont inquiétés de l'importance relative des débats thématiques par rapport à ceux consacrés à des pays, rappelant que le Conseil devait éviter d'assumer les responsabilités d'autres organes principaux, comme l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. À l'inverse, d'autres orateurs ont souligné que les débats thématiques étaient très utiles lorsque les thèmes étaient choisis avec discernement, ce qu'illustraient parfaitement le débat consacré il y a peu à la consolidation de la paix, au cours duquel le Conseil et le Président de la Banque mondiale avaient eu des échanges fructueux, et les deux débats récents sur l'état de droit après les conflits. Comme l'a souligné un autre intervenant, certains des problèmes les plus épineux auxquels devait faire face l'Afrique et d'autres régions transcendaient les notions classiques de paix et de sécurité. Les débats thématiques pouvaient aider le Conseil à axer ses travaux sur ce type de problèmes complexes et multisectoriels et enrichir les discussions grâce à l'apport extérieur de précieuses compétences spécialisées.

D'autres orateurs ont néanmoins prévenu que le Conseil devait maintenir un équilibre approprié entre les débats thématiques et les débats consacrés à des pays.

Ils ont indiqué qu'en novembre 2005, au moment de la tenue de l'atelier, 21 questions concernant des pays et 21 questions thématiques étaient inscrites à son ordre du jour. Compte tenu du nombre si élevé de questions venues grossir la charge de travail déjà conséquente du Conseil, la question s'est posée de savoir si ce dernier pouvait encore s'acquitter des responsabilités qui lui incombent, au titre de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales. D'autres intervenants ont affirmé que les débats thématiques étaient souvent trop généraux et trop peu en prise directe avec les crises que devait gérer le Conseil. Il a été proposé que, lors des débats thématiques, les orateurs extérieurs condensent et ciblent davantage leurs présentations, et qu'un suivi plus systématique soit effectué.

### **Consolidation de la paix**

On a constaté que ces dernières années, le Conseil avait consacré de plus en plus de temps à la consolidation de la paix. Il convenait à cet égard de saluer la proposition de créer la Commission de consolidation de la paix, qui devait contribuer à renforcer les capacités globales de la communauté internationale dans ce domaine. Ces capacités devaient permettre d'atteindre les trois objectifs dont dépendait le succès de la consolidation de la paix après un conflit : i) la stabilisation de la situation en matière de sécurité; ii) le renforcement des institutions et la promotion de l'état de droit; et iii) le relèvement de l'économie. Un commentateur a souligné que, si le Conseil était responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il n'avait pas l'exclusivité de la consolidation de la paix, processus qui faisait au contraire intervenir de nombreuses parties prenantes. Il fallait par conséquent que le Conseil soit attentif à la contribution que les institutions financières internationales, les organisations régionales et les acteurs locaux cherchaient à apporter à l'action commune.

### **Réunions ministérielles**

Ces dernières années, le Conseil s'est réuni plus fréquemment au niveau ministériel. Cette pratique inspirait à la plupart des orateurs des sentiments mitigés. Certains ont souligné que ces sessions de haut niveau pouvaient être utiles pour attirer l'attention de la communauté internationale sur une nouvelle menace pesant sur la paix et la sécurité internationales, et servir à mettre en évidence l'unité du Conseil ou sa détermination vis-à-vis d'une question particulière. Il a toutefois été également constaté que ces échanges de haut niveau présentaient un intérêt variable, et que faire participer des ministres ou des chefs d'État aux négociations sur les résolutions ou les déclarations du Conseil pouvait avoir des conséquences inattendues. Plusieurs participants ont estimé que le Conseil devait se réserver la possibilité de convoquer de temps à autre une réunion ministérielle ou un sommet, mais qu'il devait avoir recours à cette pratique avec circonspection, après mûre réflexion et une longue préparation.

## **Table ronde II**

### **Comités et groupes de travail du Conseil de sécurité**

Après une brève déclaration liminaire du Représentant permanent de la Grèce, S. E. M. Adamantios Th. Vassilakis, les participants se sont répartis en trois petits groupes pour pouvoir tenir des débats plus approfondis et mettre en commun leurs expériences au sujet des comités et groupes de travail du Conseil. Ces groupes ont été animés respectivement par M. Vassilakis, S. E. M. Gheorghe Dumitru, Représentant permanent de la Roumanie, et S. E. M<sup>me</sup> Ellen Margrethe Løj, Représentante permanente du Danemark. On trouvera ci-après une synthèse des débats.

Plusieurs intervenants ont souligné que, même si le travail accompli par les comités et groupes de travail n'était pas largement connu des médias et du grand public, il n'en était pas moins très important. Les organes subsidiaires, généralement dirigés par des membres non permanents, jouaient un rôle essentiel dans la promotion et la surveillance de l'exécution des décisions du Conseil, mais présider efficacement à un ou plusieurs d'entre eux représentait toutefois une lourde charge de travail pour les membres non permanents, en particulier les membres nouvellement élus. Compte tenu de la nature technique de la plupart des activités opérationnelles et du rôle de supervision des organes subsidiaires, certains faisaient beaucoup appel à des experts, qu'il fallait donc impérativement sélectionner avec soin et dont les travaux devaient être dûment contrôlés. Il a ainsi été suggéré que certains groupes de contrôle reçoivent des orientations plus claires et soient soumis à une surveillance plus étroite. D'après un participant, si les comités et groupes de travail étaient généralement présidés par des représentants permanents, les réunions se tenaient cependant le plus souvent en présence de participants de rang relativement peu élevé n'ayant pas suffisamment de poids politique. Comme l'a expliqué un autre intervenant, du fait de la dépendance de ces groupes vis-à-vis des experts, les représentants permanents avaient un rôle primordial à jouer dans leur gestion. Plusieurs orateurs ont affirmé que la nature stratégique des travaux des organes subsidiaires garantissait leur pérennité, mais un intervenant s'est demandé si le Conseil n'avait pas tout simplement pris l'habitude de créer de plus en plus de groupes au fur et à mesure que de nouveaux problèmes apparaissaient.

On a fait remarquer que certains de ces groupes traitaient des questions thématiques, que d'autres remplissaient des fonctions opérationnelles, et que d'autres encore, comme le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, faisaient les deux. En outre, dans des domaines tels que les sanctions et la lutte antiterroriste, dans lesquels différents comités remplissaient des fonctions analogues, la coordination et la mise en commun des enseignements tirés revêtaient beaucoup d'importance. Les personnes assurant la présidence de ces groupes pourraient se réunir plus fréquemment. Plusieurs intervenants ont suggéré que les comités et les groupes de travail s'entretiennent plus régulièrement avec les membres du Conseil des problèmes qu'ils devaient surmonter. Un autre orateur a vivement engagé les membres non permanents occupant la présidence de comités ou de groupes à solliciter l'avis des membres permanents lorsqu'ils s'occupaient de questions relatives à la sécurité qui se posaient depuis longtemps. Enfin, on a souligné que le Conseil était responsable des travaux de ses organes subsidiaires et devait les examiner plus régulièrement.

Les participants ont longuement débattu des méthodes de travail des organes subsidiaires et de l'opportunité de relancer le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure pour une période plus longue, sans cependant parvenir à un consensus. Un participant a demandé pourquoi les groupes de travail étaient soumis à la règle du consensus, alors que le Conseil ne l'était pas. Il a été proposé que le Conseil organise un atelier sur les méthodes de travail et tire des enseignements de l'examen des travaux de ses organes subsidiaires. Certains intervenants ont déclaré que le Conseil devait faire davantage d'efforts pour réformer ses méthodes de travail, y compris établir un groupe de travail chargé de débattre des propositions dites des « cinq petits pays » (voir le projet de résolution A/60/L.49 de l'Assemblée générale, en date du 17 mars 2006). D'autres toutefois se sont dits sceptiques quant à ces propositions et à l'opportunité de mettre en place un mécanisme officiel chargé d'examiner les méthodes de travail du Conseil, tout en admettant qu'il fallait prendre en considération les avis des autres Membres de l'ONU. Si les intervenants ne se sont pas entendus sur l'opportunité de relancer le Groupe de travail informel ou de le charger d'examiner les méthodes de travail, plusieurs participants ont cependant souligné que la pratique suivie auparavant, à savoir faire présider le Groupe par le Président du Conseil, ne pouvait que conduire à un manque de continuité dans les délibérations. Le Groupe de travail pourrait donc être présidé à la fois par un membre permanent et par un membre non permanent [à l'issue de l'atelier, les membres du Conseil de sécurité ont décidé que la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure serait assurée par le Représentant permanent du Japon du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2006, période à l'issue de laquelle le mandat de la présidence serait examiné (Note du Président en date du 31 janvier 2006, S/2006/66)].

Le travail des comités des sanctions a également suscité de nombreuses observations. Comme l'a dit l'un des orateurs, les comités des sanctions représentaient de fait la branche exécutive du Conseil de sécurité. Ces comités faisaient peser une lourde charge de travail sur les membres nouvellement élus, en particulier ceux ayant peu d'expérience dans les domaines les plus techniques, et pourtant davantage de régimes de sanctions seraient vraisemblablement imposés à l'avenir, dans la mesure où ils demeuraient pour le Conseil de sécurité le principal moyen de faire appliquer ses décisions. Certains ont toutefois estimé que la multiplication du nombre de comités des sanctions nécessiterait de renforcer la coordination et la cohérence. Comme pour d'autres domaines de travail du Conseil, il a été recommandé que les présidents des comités des sanctions se réunissent plus souvent pour confronter les enseignements tirés. Le Groupe de travail sur les questions générales relatives aux sanctions était devenu inactif mais il allait être relancé. Selon un orateur, face à la prolifération des comités des sanctions, il fallait déterminer si un comité et un ensemble de contrôleurs spéciaux devaient être assignés à chaque régime de sanctions. Pourrait-on procéder à une sorte de regroupement, en incitant les experts à s'occuper de plusieurs régimes de sanctions à la fois, ou en permettant aux petits États de présenter des rapports régionaux?

Plusieurs intervenants ont évoqué les tiraillements récurrents entre les considérations politiques dans le cadre d'un processus de paix, d'une part, et les conditions à remplir pour appliquer efficacement les sanctions imposées par le Conseil, d'autre part. Il fallait s'efforcer de mieux cibler les sanctions, afin qu'elles touchent au maximum les personnes visées et au minimum l'ensemble de la

population, tout en contribuant quand même à la réalisation des objectifs d'ordre politique fixés par le Conseil. En outre, il fallait accorder plus d'attention à la gestion des ressources naturelles dans les zones touchées par un conflit où les bénéfices tirés de ces ressources avaient servi à attiser les hostilités. Parallèlement, les directives relatives aux embargos sur les armes devaient être suffisamment souples pour que l'on puisse procéder à des adaptations en fonction de la situation sur le terrain. Il fallait également faire plus attention à l'origine des armes, car trop souvent, l'application des embargos sur les armes pâtissait de la porosité des frontières, comme dans le cas de la République démocratique du Congo, et de la fragilité des institutions en place dans les pays voisins. Il a été suggéré qu'il serait utile dans certains cas de mettre à la disposition de la présidence des comités des sanctions les compétences techniques régionales nécessaires pour bien comprendre la situation. À l'inverse, d'autres intervenants ont argué qu'un certain recul pouvait donner un semblant d'impartialité. Si les comités des sanctions devaient s'appuyer sur les conseils d'experts, le succès de leur travail était cependant généralement conditionné par des considérations politiques et géographiques. Trop souvent, les sanctions imposées par le Conseil n'étaient tout bonnement pas appliquées. On a fait observer que malgré l'existence de tous ces obstacles, tout retard pris dans l'imposition et l'exécution de sanctions était susceptible d'être interprété par une ou plusieurs des parties comme un signe de faiblesse de la part du Conseil.

On a souvent reproché au Conseil de ne pas avoir établi de critères clairs pour régir l'inscription sur les listes pertinentes des personnes visées par des sanctions et leur radiation de ces mêmes listes, ainsi que de manquer de transparence dans ce domaine. Certains intervenants ont toutefois insisté sur le fait qu'il était extrêmement difficile d'élaborer des critères objectifs et précis. Lorsque le Conseil devait agir rapidement sur le plan politique, il ne pouvait pas toujours respecter la procédure. Dans de tels cas, il fallait concilier rigueur et efficacité. Néanmoins, on a rappelé que les experts n'étaient pas des procureurs, ni les comités des sanctions des tribunaux. Un participant, estimant que l'examen des questions se rapportant à la régularité de la procédure avançait trop lentement, et engageant vivement les présidents des comités des sanctions à se réunir pour décider de la marche à suivre, a prévenu qu'il se pourrait à un moment donné qu'un tribunal européen conteste une décision du Conseil concernant l'inscription sur les listes. Un orateur a répondu que si un tribunal statuait dans ce sens, cela porterait atteinte au pouvoir que confère au Conseil le Chapitre VII de la Charte. Selon un troisième intervenant, il était dangereux d'imaginer que le Conseil avait un pouvoir absolu et illimité, ce qui ne se produirait pas s'il tenait simplement compte dans de tels cas des normes relatives aux droits de l'homme. Une solution possible serait la création d'un poste d'ombudsman, qui pourrait éventuellement être pourvu par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en vue d'examiner les demandes de radiation d'une liste se rapportant soit au régime de sanctions imposé en vertu de la résolution 1267 (1999) soit à un autre régime comme celui concernant le Libéria. En effet, les auteurs de telles demandes devraient disposer d'autres voies de recours s'ils n'obtenaient pas satisfaction auprès du comité concerné.

S'agissant de la lutte antiterroriste, on a fait valoir qu'en dépit d'un certain manque de cohérence entre les quatre organes subsidiaires créés relativement récemment par le Conseil, leur mise en place avait tout de même contribué à étayer les moyens de défense mondiaux contre le terrorisme. Le Comité contre le terrorisme (CCT) exigeait des États Membres une importante quantité de rapports ce

qui, par voie de conséquence, imposait une lourde charge de travail à ses membres et à son personnel. En outre, le travail était devenu de plus en plus frustrant à chaque nouvelle série de rapports. Il a été recommandé que le CCT entreprenne un examen annuel de ses travaux et fournisse aux États Membres de l'ONU une déclaration sur sa « stratégie vers l'avant ». Le Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004), en revanche, a été décrit comme étant le résultat d'un compromis plus ou moins heureux, qui faisait de lui le « parent pauvre » du Conseil et rendait son avenir incertain.

### **Table ronde III Organisation des travaux**

#### **Animateur :**

S. E. M. Jean-Marc de La Sablière, Ambassadeur  
Représentant permanent de la France

#### **Commentateurs :**

S. E. M. Bayani S. Mercado, Ambassadeur  
Représentant permanent de la République des Philippines

S. E. M. Gheorghe Dumitru, Ambassadeur  
Représentant permanent de la Roumanie

L'animateur a fait observer que la prolifération des travaux et des mécanismes subsidiaires du Conseil de sécurité avait compliqué la tâche des États non membres qui souhaitaient rester informés de l'activité du Conseil. L'amélioration de la transparence demeurait une tâche prioritaire importante, encore que le Conseil ait pris des mesures pour revoir ses méthodes de travail au cours des 10 à 15 dernières années. Il avait notamment introduit la formule des coordonnateurs politiques, avancé la date de préparation du programme de travail mensuel et associé plus étroitement les États non membres à ses travaux, comme on l'avait vu à l'occasion de l'élaboration de la résolution récente relative à la Côte d'Ivoire. Le Conseil a continué de faire preuve de souplesse en prenant des mesures au cas par cas comme l'organisation de « consultations informelles » en cas de besoin.

L'un des commentateurs a déclaré que le Secrétariat était à la fois le bras droit et le bras gauche de la présidence. En agissant en tant que source d'information et que mémoire institutionnelle, le Secrétariat pouvait aider les États non permanents à ne pas se sentir exclus. Faisant siennes les observations de l'animateur concernant la marge de manœuvre dont devait continuer de disposer le Conseil, il a concédé que ce serait une erreur de vouloir codifier de façon trop rigide le règlement intérieur de cet organe. L'autre commentateur a insisté sur le rôle important que jouaient les coordonnateurs politiques dont les efforts contribuaient à la bonne marche permanente du Conseil comme le prévoyait le paragraphe 1 de l'article 28 de la Charte. D'après lui, la cadence et la portée des travaux du Conseil imposaient à ses membres un « apprentissage perpétuel ».

#### **Rôle du Secrétariat**

Les participants ont reconnu que la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques était d'un immense secours aux membres non

permanents grâce à ses renseignements sur les pratiques et les méthodes de travail du Conseil. Fait important, la Division fournissait des informations essentielles aux membres élus qui s'apprêtaient à assurer la présidence. L'un des participants a demandé si elle disposait d'un document concernant les pratiques et procédures du Conseil qu'elle pourrait communiquer aux membres nouvellement élus pour information. Un autre participant a vivement encouragé la Division à aider le Conseil à conserver sa souplesse en recommandant des modifications constructives à apporter à ces procédures au lieu de se contenter des précédents.

### **Coordonnateurs politiques**

La création d'un réseau de coordonnateurs politiques a été saluée par tous comme une innovation positive du fait que ces coordonnateurs avaient pu être utiles à la fois aux différentes délégations auxquelles ils permettaient de faire entendre leur voix sur des questions de fond et au Conseil dans son ensemble en favorisant la continuité, du fait qu'ils jouaient un rôle déterminant dans la préparation et l'exercice de la présidence et servaient de réseau pour l'échange d'informations et la négociation. Un participant a toutefois fait remarquer que, si coordonnateurs ils étaient bien en raison des fonctions qu'ils exerçaient, le qualificatif « politiques » employé à leur endroit n'était pas exact. De fait, les ambassadeurs étaient les véritables coordonnateurs politiques. Cela dit, la formule des coordonnateurs politiques était de l'avis général une nouveauté intéressante qui répondait à un besoin particulièrement important de la présidence de leur délégation.

### **Efficacité, gestion du temps et rôle de la présidence**

On a noté que, pour les nouveaux membres, apprendre à gérer le volume de travail lourd et varié du Conseil était un élément important du processus d'apprentissage. Plusieurs intervenants ont fait remarquer que la charge de travail du Conseil était devenue très difficile à gérer. Comme cette charge était en grande partie créée par le Conseil lui-même, on a fait valoir que les membres du Conseil pouvaient très bien faire le nécessaire pour remédier à cet état de choses. La tendance, maintes fois mentionnée au cours de l'atelier, qu'avaient les membres à lire des discours écrits au préalable, même lors des consultations officielles, était un obstacle majeur. La lecture de ces discours ralentissait le processus et empêchait le Conseil de tenir des consultations interactives et stratégiques. L'un des participants a fait remarquer que les capitales insistaient parfois pour que l'on se réfère à un texte préparé d'avance pour préserver les nuances politiques et faire en sorte que leur message soit reflété fidèlement dans les comptes rendus des séances.

De l'avis de plusieurs intervenants, il s'agissait en partie d'un problème de gestion du temps et de répartition du temps disponible entre les tâches ayant un rang de priorité plus ou moins élevé. La négociation souvent longue des déclarations à la presse par exemple trahissait un manque de confiance dans le Président. Pour ce qui était des consultations, un participant a suggéré que, pour les questions de routine, le Président détermine à l'avance les points sur lesquels il y avait consensus et n'invite les membres à prendre la parole que s'il y avait désaccord. On a avancé que trop de temps était consacré à la formulation de remarques sur les rapports du Secrétaire général qui ne suscitaient aucune controverse. Cette tendance pourrait être inversée si l'on donnait plus de temps aux membres avant l'examen officiel des rapports ou la mise aux voix des résolutions.

## **Table ronde IV**

### **Diversification des sources d'information et moyens de diffusion**

#### **Animateur :**

S. E. M. Kenzo Oshima, Ambassadeur  
Représentant permanent du Japon

#### **Commentateurs :**

S. E. M. Mourad Benmehidi, Ambassadeur  
Représentant permanent adjoint de l'Algérie

S. E. M. Bodéhoussè Idohou, Ambassadeur  
Représentant permanent de la République du Bénin

S. E. M. Ronaldo Mota Sardenberg, Ambassadeur  
Représentant permanent du Brésil

Les remarques liminaires et le débat qui a suivi ont porté sur les trois façons dont le Conseil avait cherché à diversifier ses sources d'information et ses moyens de diffusion : missions sur le terrain, plus grande ouverture dans ses débats et plus grande interaction avec les organismes des Nations Unies, les experts et les ONG. Le débat a surtout porté sur l'efficacité des missions du Conseil de sécurité. Bien que nul n'ait nié leur utilité, elles ont suscité des interrogations concernant le temps et les ressources qui leur étaient consacrés, le moment où elles devaient être organisées, les personnes qui devaient y participer, et le mandat et les objectifs qui devaient leur être donnés. S'agissant de la participation des autres États Membres, et de la communication avec les organismes des Nations Unies, les experts et les ONG, plusieurs participants ont fait observer que le Conseil avait fait des progrès mais qu'il n'était pas allé assez loin en matière de transparence et d'ouverture.

#### **Missions du Conseil de sécurité**

De l'avis général, les missions du Conseil de sécurité étaient un moyen utile pour les membres de se faire une idée plus précise et plus complète de la situation sur le terrain. Plusieurs intervenants ont argué que l'établissement des faits n'était qu'un des nombreux volets de ce type de mission qui pouvait également contribuer à la prévention, à la stabilisation et au règlement des conflits, témoigner de l'engagement et de l'unité des membres du Conseil et même ouvrir la voie à une réorientation en cours de processus. Parmi les missions couronnées de succès, on a mentionné celles menées en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, en République démocratique du Congo et au Burundi.

S'agissant du mandat et des objectifs des missions du Conseil de sécurité, un des participants a souligné l'importance qu'il y avait à obtenir des sources d'information indépendantes en complément de celles servant à l'élaboration des rapports des représentants spéciaux. Le mandat des missions devait donc être axé sur l'établissement des faits, l'évaluation de la situation et le renforcement de la présence des Nations Unies dans le pays. Il ne s'agissait pas, de l'avis d'un des commentateurs, de procéder à un tour d'inspection des forces de maintien de la paix, et les participants devaient se rappeler que les informations et évaluations qui leur étaient communiquées étaient imprégnées du point de vue de leurs auteurs. Tout

au long du processus, le Conseil devait s'attacher à faire preuve d'indépendance dans l'évaluation de la situation. Les avis divergeaient quant à savoir si les missions avaient des programmes de travail trop chargés, certains estimant qu'il importait de connaître l'opinion de la société civile locale, des organismes des Nations Unies, et des autres acteurs non gouvernementaux, d'autres faisant valoir que, lorsque de trop nombreux contacts étaient pris avec différents interlocuteurs, les résultats obtenus pouvaient créer la confusion et produire des effets contraires à ceux recherchés.

Sur quels critères devait se fonder le Conseil pour peser le pour et le contre de l'envoi d'une mission? Un commentateur a jugé important de décider au cas par cas. Parfois, l'envoi de missions plus réduites auxquelles tous les membres du Conseil ne participaient pas pouvait être la solution la plus indiquée dans un souci d'économie de moyens, comme par exemple la visite récente de l'Ambassadeur Oshima en Éthiopie-Érythrée. Un autre participant a insisté sur l'importance de la programmation dans le temps. Parfois, il pouvait sembler urgent d'agir mais le but recherché devait toujours être d'obtenir des résultats concrets. On a également fait remarquer que si par le passé les missions avaient généralement été dirigées par des membres permanents, elles pouvaient également être menées à l'initiative de membres élus, à l'instar de la mission commune Conseil de sécurité-Conseil économique et social menée par le Brésil en Haïti. Parmi les missions envisagées pour 2006 figuraient celles prévues en Afrique de l'Ouest, en Afghanistan et au Kosovo.

### **Collaboration avec les autres États Membres**

Plusieurs intervenants ont fait observer que, ces 10 dernières années, le Conseil de sécurité avait pris des mesures pour être plus transparent et ouvert. Les consultations avec les pays fournissant des contingents étaient devenues systématiques, encore qu'elles puissent gagner à devenir plus actives et dynamiques. Il était désormais plus facile pour les pays de faire connaître leurs vues avant et après l'adoption des résolutions les concernant. Les organes subsidiaires du Conseil avaient souvent montré la voie à suivre pour associer d'autres acteurs et États Membres. Il y avait encore des progrès à faire à l'avenir. Un commentateur a noté que de nombreux États Membres et acteurs non gouvernementaux pensaient encore que leur relation avec le Conseil était distante, ponctuelle et sporadique. Certaines résolutions imposant des obligations à tous les États Membres avaient été adoptées sans avoir fait l'objet de consultations suffisantes. Dans de tels cas de figure, il pouvait être très utile de rechercher activement un consensus. Souvent, la contribution d'États Membres particulièrement bien au fait d'une question, soit par goût soit par expérience, pourrait enrichir les débats du Conseil et donner de meilleurs résultats.

On a proposé plusieurs solutions pour pallier ces insuffisances. Le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale pourrait être plus analytique. Les interactions avec l'Assemblée et le Conseil économique et social pourraient être plus régulières et moins formelles. Une séance de récapitulation pourrait être organisée à l'intention de tous les États Membres à la fin de chaque mois. Les membres du Conseil pourraient tenir des réunions d'information plus fréquentes avec les membres de leur groupe régional, du fait de la responsabilité particulière qui leur incombait d'informer les États non membres. Tempérant ce point de vue, certains ont rétorqué que, si le Conseil avait un devoir d'information vis-à-vis de

tous les États Membres, il ne pouvait toutefois pas répondre à toutes les attentes de tout le monde.

### **ONG, experts et autres organismes**

Certains participants voyaient dans la formule Arria un moyen toujours utile d'introduire des points de vue indépendants et de nouvelles informations dans les débats du Conseil de sécurité. Un des intervenants a insisté sur l'importance que revêtait la promotion des contacts avec les organisations de la société civile du monde entier, notamment à l'occasion des missions du Conseil, et pas simplement avec celles représentées à New York. Les apports extérieurs ne devaient pas se limiter à ceux des organisations qui partageaient l'avis de la majorité des membres du Conseil. Les voix les plus diverses devaient être entendues. Les participants ont estimé qu'il était crucial que le Conseil prenne connaissance et tienne compte des préoccupations des autres États Membres ainsi que de la société civile et des autres acteurs non gouvernementaux, ce qui, d'après un commentateur, ne signifiait pas qu'il fallait laisser les ONG décider de l'ordre du jour du Conseil.

### **Table ronde V**

#### **Mise en œuvre du document final du Sommet mondial de 2005 : implications pour le Conseil de sécurité**

##### **Animateur :**

S. E. M. Konstantin K. Dolgov, Ambassadeur  
Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie

##### **Commentateurs :**

S. E. M. Alberto D'Alotto, Ambassadeur  
Représentant permanent adjoint de l'Argentine

S. E. M. Augustine P. Mahiga, Ambassadeur  
Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie

L'animateur a exposé les cinq principaux thèmes de débat de la table ronde : i) la Commission de la consolidation de la paix; ii) la lutte antiterroriste; iii) l'Afrique; iv) la réforme de l'ONU; et v) la nomination du prochain Secrétaire général. Au moment où se tenait l'atelier, les négociations concernant la composition de la future Commission de la consolidation de la paix se poursuivaient à l'Assemblée générale. Il était à espérer que l'Assemblée s'entendrait rapidement sur le texte d'une convention générale contre le terrorisme. L'application de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en particulier en Afrique, a été qualifiée de source de défis. Le débat s'est poursuivi sur la réforme et l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité. On a souligné que le choix du prochain Secrétaire général serait d'une importance majeure pour l'ONU et pour ses États Membres.

##### **Lutte antiterroriste**

Un des commentateurs a insisté sur l'importance de la réalisation d'un consensus autour d'une convention générale contre le terrorisme, étant donné les

atrocités récentes commises à Londres, en Égypte et en Indonésie, et souligné que l'ONU était la meilleure instance pour procéder à l'élaboration d'une stratégie antiterroriste. Le Conseil de sécurité avait participé activement à la lutte contre le terrorisme au cours de l'année écoulée et le Secrétaire général avait donné des indications stratégiques utiles dans son discours de mars 2005 à Madrid. Malheureusement, les négociations tenues par l'Assemblée générale en vue de l'adoption d'une convention générale semblaient achopper à la question de la définition des actes de terrorisme. Saluant les efforts du Conseil, un autre intervenant a fait observer que quatre organes subsidiaires du Conseil s'intéressaient actuellement à la lutte contre le terrorisme. Cette multiplication des initiatives supposait maintenant un effort de coordination et de cohérence accrues entre les mandats.

### **Commission de la consolidation de la paix**

Un des commentateurs a souligné l'importance de la Commission de la consolidation de la paix pour les efforts de relèvement après les conflits à l'échelle mondiale, y compris la nécessité d'y associer les pays sortant ou se relevant de conflits. Le Conseil de sécurité aurait nécessairement un rôle de premier plan à jouer au sein de la Commission tant au niveau de l'organisation qu'à celui des pays. Un intervenant a rappelé que la Commission, en tant qu'organe consultatif, aurait à tenir compte de la primauté qui revenait au Conseil de sécurité pour tout ce qui avait trait à la paix et à la sécurité. Un autre a déclaré que le Burundi, la République démocratique du Congo, le Libéria et la Sierra Leone seraient les candidats les plus indiqués pour bénéficier au plus tôt de l'attention et de l'assistance de la Commission. Les opérations de maintien de la paix devaient renforcer leurs capacités de consolidation de la paix et notamment de désarmement, démobilisation et réintégration, de réforme du secteur de la sécurité, de mise en place des institutions chargées de fonctions civiles comme la protection des droits de l'homme et la justice, et de fourniture de secours humanitaires. On a suggéré que le Conseil de sécurité pourrait avoir à créer d'autres organes subsidiaires pour tenir compte de la multiplicité des acteurs et des questions que faisait intervenir la consolidation de la paix.

### **Afrique**

De l'avis de plusieurs intervenants, la communauté internationale devait continuer de s'intéresser de très près aux besoins particuliers du continent africain. Le Conseil de sécurité devait tenir compte du fait que les décisions concernant l'assistance, la dette et le commerce prises dans certaines capitales pouvaient influencer sur la stabilité et la sécurité des États africains. Le renforcement du rôle de l'Union africaine dans le maintien de la paix devait demeurer la priorité à long terme du Conseil de sécurité de même que, à plus brève échéance, le resserrement de ses liens avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Un commentateur a déclaré que la résolution 1625 (2005) était une « mine » de suggestions concrètes pour prévenir les conflits en Afrique mais qu'il restait encore beaucoup à faire malheureusement pour les mettre en pratique.

### **Nomination du prochain Secrétaire général**

Un des intervenants a vivement encouragé les membres permanents à faire preuve de retenue dans l'exercice de leur droit de veto vis-à-vis de certains

candidats au poste de Secrétaire général. Il a également fait valoir que les candidats de grands pays ou de membres permanents du Conseil ne devaient pas être exclus du seul fait de leur nationalité. Un participant a proposé de définir les compétences nécessaires pour accéder à ce poste de façon à ce que les États Membres puissent mieux juger des qualités des différents candidats. Un autre a estimé qu'il fallait donner la priorité à la région de l'Asie pour le choix du candidat. Un autre encore a argué que le mérite personnel du candidat et non pas le principe de la répartition géographique devait être l'élément déterminant à prendre en considération pour choisir le prochain Secrétaire général qui aurait un rôle critique à jouer à un stade critique de l'histoire de l'Organisation.

#### **Autres questions de réforme**

Plusieurs participants se sont félicités de la consécration du principe du devoir de protection par les chefs d'État et de gouvernement réunis lors du Sommet mondial de septembre 2005. Il s'agissait d'une avancée majeure, de l'avis d'un intervenant qui a expliqué que, dans sa région, le risque de voir ce principe utilisé comme prétexte pour justifier une intervention au nom du devoir de protection avait suscité de vives inquiétudes. Il était maintenant admis que ce devoir de protection ne s'imposait que dans le cas des violations les plus flagrantes des droits de l'homme et que le Conseil devait envisager le recours à des mesures non coercitives avant une action collective conformément au Chapitre VII de la Charte.

La question de la réforme du Conseil de sécurité n'a suscité que quelques remarques générales. Un intervenant a estimé que la composition actuelle du Conseil n'était pas suffisamment représentative des États Membres en général. D'après lui, 7 des 15 membres actuels du Conseil faisaient partie ou aspiraient à faire partie du Groupe des États occidentaux et autres États, alors que les membres du mouvement des pays non alignés, beaucoup plus nombreux, n'occupaient que quatre des sièges du Conseil. D'autres ont suggéré que les échanges de vues à l'occasion de l'atelier confirmaient que toute réforme du Conseil devrait aller au-delà du simple débat sur sa composition.